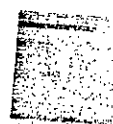


**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26075501***

Original déposé le

02 JUIN 2026au greffe **Gref**
de l'entreprise de Liège division NamurN° d'entreprise : **0467 253 651**

Nom

(en entier) : **BURTON BIERME ASSURANCES**

(en abrégé) :

Forme légale : **srl**Adresse complète du siège : **Route de Hannut 55 à 5004 Namur****Objet de l'acte : Démission/Nomination**

Extrait du PV du 22/05/2026

Ordre du jour

1. Nomination d'un nouvel administrateur
2. Démission d'un administrateur ;
3. Décharge à accorder à l'administrateur sortant ;
4. Formalités administratives et de publication ;

1. Nomination d'un nouvel administrateur

Conformément à l'article 11, alinéa 2 des statuts, l'assemblée Générale décide d'élire la personne morale suivante en tant qu'administrateur :

- La société à responsabilité limitée (SRL) AGIFRA NAMUR, dont le siège est établi à 5000 Namur Avenue Albert 1er 101, inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0441.417.603, représentée par Monsieur François Gillard en qualité d'administrateur;

Son mandat sera d'une durée indéterminée. Son mandat sera rémunéré.

L'Assemblée Générale prend acte de la démission à partir du 30 septembre 2026 de M. Maurice BURTON, domicilié à Rue du Beau Site 23 à 5100 Namur, en tant qu'administrateur, et par conséquent en tant que personne déléguée à la gestion journalière. La Société maintiendra, jusqu'au 30 septembre 2026, au bénéfice de Monsieur Maurice BURTON l'ensemble des avantages sociaux et avantages en nature actuels.

2. Décharge à accorder à l'administrateur sortant

En conséquence, l'assemblée Générale décide de décharger, à partir du 30 septembre 2026, M. Maurice BURTON, susmentionné, pour l'exercice de ses fonctions d'administrateur et de personne déléguée à la gestion journalière.

4. Formalités administratives et de publication

L'Assemblée Générale décide de donner procuration (dans le sens le plus large) à (i) Monsieur Thibault Lostrie, en sa qualité mandataire, et plus généralement (ii) à tout membre du bureau EXPERYA, situé chaussée de Charleroi 47 à 6220 Fleurus, inscrit à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0831.296.631, pour, au nom et pour le compte de la Société, faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour remplir les formalités administratives et les formalités de publicité requises, en ce compris procéder à toute publication aux Annexes du Moniteur belge (y inclus la signature de tout formulaire de publication). Cette procuration produira ses effets immédiatement à l'issue de la présente réunion. Les mandataires ont le droit d'agir individuellement et ont un droit de substitution.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/06/2026 - Annexes du Moniteur belge